

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION**
D 01364-2025-047

Séance du 18 novembre 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE DIX-HUIT NOVEMBRE À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2025.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : PERTUZET Anaïs (pouvoir à Florine SYLÉNÉ).

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, FAVIER Alexis, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : GINAS Frédérique.

OBJET : Commerce bar-restaurant-pizzeria : demande de subvention pour travaux de mise aux normes.

M. le Maire informe l'assemblée de la réception de devis pour le projet de travaux de remise aux normes du local commercial de bar-restaurant-pizzéria ainsi que d'informations concernant les possibilités de financement de cette opération.

M. le Maire rappelle qu'une délibération doit être prise pour autoriser les demandes de subventions de travaux.

M. le Maire précise que comme évoqué lors de la dernière réunion, le lot 4 – équipements divers, comprend deux hottes d'aspiration qui, du fait de leur installation sur le bâti, doivent être prises en charge par le propriétaire du bâtiment, en l'occurrence la commune.

M. le Maire présente à l'assemblée le plan de financement détaillé :

DÉPENSES					RECETTES			
Volet	Libellé	Montant HT	TVA	Montant TTC	Libellé	%	Base	Montant
LOT 1	Gros-œuvre, réseaux, menuiseries, plâtrerie-peinture				Subventions			
1.1	Boulangerie	5 454,00 €	1 090,80 €	6 544,80 €	DETR	26,25%	50 298,49 €	13 203,35 €
1.2	Local vestiaire et douche	11 781,00 €	2 356,20 €	14 137,20 €	AURA / Soutien dernier commerce	31,50%	50 298,49 €	15 844,02 €
1.3	Extérieur	1 780,00 €	356,00 €	2 136,00 €	GBA / PET 2	21,13%	50 298,49 €	10 625,56 €
					ANCT Fonds soutien commerce rur.	50,00%	-39 701,51 €	
					ANCT Fonds restructuration locaux activité			
	TOTAL Lot 1	19 015,00 €	3 803,00 €	22 818,00 €	TOTAL subventions			39 672,93 €
Lot 2	Plomberie				FCTVA			
2.1	Réseau d'plomberie	4 890,00 €	978,00 €	5 868,00 €	Lot 1	16,404%	22 818,00 €	3 743,06 €
2.2	Lave-mains zone pizza	990,00 €	198,00 €	1 188,00 €	Lot 2	16,404%	15 374,40 €	2 522,02 €
2.3	Ensemble gaz	1 769,00 €	353,80 €	2 122,80 €	Lot 3	16,404%	11 061,60 €	1 814,54 €
2.4	Sanitaires du personnel	4 244,00 €	848,80 €	5 092,80 €	Lot 4	16,404%	11 104,19 €	1 821,53 €
2.5	Chauffe-eau	919,00 €	183,80 €	1 102,80 €	Dépenses imprévues	16,404%	0,00 €	0,00 €
	TOTAL Lot 2	12 812,00 €	2 562,40 €	15 374,40 €	TOTAL FCTVA			60 358,19 €
Lot 3	Électricité				Fonds propre de la commune			10 784,10 €
3.1	Cuisine	6 074,00 €	1 214,80 €	7 288,80 €				
3.2	Réserve	359,00 €	71,80 €	430,80 €				
3.3	Local vestiaire et douche	468,00 €	93,60 €	561,60 €				
3.4	Boulangerie/Bar/Restaurant	2 317,00 €	463,40 €	2 780,40 €				
	TOTAL Lot 3	9 218,00 €	1 843,60 €	11 061,60 €	Emprunts			0,00 €
Lot 4	Équipements divers							
4.1	Hottes aspirantes	9 253,49 €	1 850,70 €	11 104,19 €				
	TOTAL Lot 4	9 253,49 €	1 850,70 €	11 104,19 €				
	Dépenses imprévues et prorata							
	Total Lot 5	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
	TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES	50 298,49 €	10 059,70 €	60 358,19 €	TOTAL GÉNÉRAL RECETTES			60 358,19 €

M. le Maire présente les différentes subventions possibles pour ce projet :

- DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de l'État dans le cadre des subventions de maintien de l'attractivité des territoires et du maintien du dernier commerce de son type dans la commune ;
- subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du soutien au dernier commerce de son type dans la commune ;
- PET 2 (Plan d'Équipement Territorial n° 2) de Grand Bourg Agglomération dans le cadre du droit de tirage de la Conférence Bresse qui s'élève à 72 722 € pour la commune. Ce dispositif apparaît comme le dernier financeur, son montant est défini dans la limite du montant du reste à charge de la commune. En aparté, M. le Maire ajoute que la commune possède également un droit de tirage de 9 142 € pour des projets portant sur les bâtiments de l'école dans le cadre de la somme fléchée par la Conférence Bresse sur les priorités collectives ;
- Fonds de soutien de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) avec 2 dispositifs : fonds de soutien au dernier commerce et fonds de restructuration des locaux d'activités. Pour ces 2 dispositifs, le financement aidé est calculé une fois le montant des revenus de l'immeuble pendant 10 ans déduit. Compte tenu du coût du projet largement inférieur au montant des revenus que devrait rapporter le commerce pendant 10 ans, ces 2 derniers dispositifs n'ont pas d'intérêt à être retenus.

M. le Maire souligne que le reste à charge théorique pour la commune, si toutes les subventions sollicitées étaient accordées à hauteur du montant défini et FCTVA déduit, s'élèverait à 10 784,10 €. Sans subvention avec uniquement la déduction du FCTVA, le reste à charge serait de 50 457,03 € sur lequel la commune pourrait toutefois solliciter un financement de 50 % par le PET 2, soit environ 25 229 €.

M. le Maire présente le plan de financement simplifié qui reprend le plan de financement détaillé et qui sera joint aux demandes de subventions sollicitées :

DÉPENSES		RECETTES			
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Statut de la demande de subvention	Montant des recettes	%
TRAVAUX					
Lot 1 : Gros-œuvre, réseaux, menuiseries, plâtrerie-peinture	19 015,00 €	État / DETR / Attractivité des territoires / Dernier commerce	Subvention déposée, en attente de retour	13 203,35 €	26,25%
Lot 2 : Plomberie	12 812,00 €	Région AURA / Soutien dernier commerce	Subvention déposée, en attente de retour	15 844,02 €	31,50%
Lot 3 : Électricité	9 218,00 €	Grand Bourg Agglomération / PET 2	Subvention déposée, en attente de retour	10 625,56 €	21,13%
Lot 4 : Équipements divers	9 253,49 €				
Sous-total TRAVAUX	50 298,49 €	Sous-total SUBVENTIONS publiques		39 672,93 €	78,88%
Dépenses imprévues	0,00 €	Autofinancement	Fonds propres	10 625,56 €	21,13%
TOTAL HT	50 298,49 €	TOTAL HT		50 298,49 €	100,00%
Montant de la TVA	10 059,70 €				
Récupération FCTVA	9 901,16 €				
Delta TVA	158,54 €				
AUTOFINANCEMENT FINAL COMMUNE	10 784,10 €				

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER le projet de travaux de remise aux normes du local commercial de Bar-restaurant-pizzéria sis 51, place de l'église ;

APPROUVER le plan de financement prévisionnel, avec une sollicitation des subventions :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 13 203,35 € représentant 26,25 % du montant global de l'opération,
 - Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 15 844,02 € représentant 31,50 % du montant global de l'opération,
 - PET 2 de Grand Bourg Agglomération d'un montant minimal de 10 625,56 € en fonction du montant du reste à charge et dans la limite de celui-ci et représentant 21,13 % du montant global de l'opération ;
- et un reste à charge pris sur les fonds propres de la commune d'un montant HT de 10 626,56 € représentant 21,13 % du montant global du coût du projet, auquel il faudra ajouter le delta du FCTVA d'un montant de 158,54 €, soit un reste à charge final de 10 784,10 € ;

S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

PRÉCISER que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'opération et au BP 2026 ;

AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le projet de travaux de remise aux normes du local commercial de Bar-restaurant-pizzéria sis 51, place de l'église ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel, avec une sollicitation des subventions :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 13 203,35 € représentant 26,25 % du montant global de l'opération,
- Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 15 844,02 € représentant 31,50 % du montant global de l'opération,
- PET 2 de Grand Bourg Agglomération d'un montant minimal de 10 625,56 € en fonction du montant du reste à charge et dans la limite de celui-ci et représentant 21,13 % du montant global de l'opération ;
et un reste à charge pris sur les fonds propres de la commune d'un montant HT de 10 626,56 € représentant 21,13 % du montant global du coût du projet, auquel il faudra ajouter le delta du FCTVA d'un montant de 158,54 €, soit un reste à charge final de 10 784,10 € ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

PRÉCISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'opération et au BP 2026 ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 18 novembre 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

